

Journals

No. 118

Monday, February 26, 2007

11:00 a.m.

Journaux

N^o 118

Le lundi 26 février 2007

11 heures

PRAYERS

PRIVATE MEMBERS' BUSINESS

At 11:00 a.m., pursuant to Standing Order 30(6), the House proceeded to the consideration of Private Members' Business.

The Order was read for the second reading and reference to the Standing Committee on Justice and Human Rights of Bill S-213, An Act to amend the Criminal Code (cruelty to animals).

Mr. Hubbard (Miramichi), seconded by Mr. Murphy (Moncton—Riverview—Dieppe), moved, — That the Bill be now read a second time and referred to the Standing Committee on Justice and Human Rights.

Debate arose thereon.

Pursuant to Standing Order 93(1), the Order was dropped to the bottom of the order of precedence on the Order Paper.

STATUTORY ORDER

The House resumed consideration of the motion of Mr. Nicholson (Minister of Justice and Attorney General of Canada), seconded by Mr. Hill (Secretary of State), —

1. That pursuant to subsection 83.32(1) of the Criminal Code, the application of sections 83.28, 83.29 and 83.3 of that Act be extended for a period of three years from the first day on which this resolution is passed by both Houses of Parliament.

2. That this Resolution come into force on the day on which it has been passed by both Houses of Parliament.

The debate continued.

STATEMENTS BY MEMBERS

Pursuant to Standing Order 31, Members made statements.

PRIÈRE

AFFAIRES ÉMANANT DES DÉPUTÉS

À 11 heures, conformément à l'article 30(6) du Règlement, la Chambre aborde l'étude des Affaires émanant des députés.

Il est donné lecture de l'ordre portant deuxième lecture et renvoi au Comité permanent de la justice et des droits de la personne du projet de loi S-213, Loi modifiant le Code criminel (cruauté envers les animaux).

M. Hubbard (Miramichi), appuyé par M. Murphy (Moncton—Riverview—Dieppe), propose, — Que le projet de loi soit maintenant lu une deuxième fois et renvoyé au Comité permanent de la justice et des droits de la personne.

Il s'élève un débat.

Conformément à l'article 93(1) du Règlement, l'ordre est reporté au bas de l'ordre de priorité au Feuilleton.

ORDRE LÉGAL

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Nicholson (ministre de la Justice et procureur général du Canada), appuyé par M. Hill (secrétaire d'État), —

1. Que, en application du paragraphe 83.32(1) du Code criminel, les articles 83.28, 83.29 et 83.3 de cette loi soient prorogés pour une durée de trois ans à compter de la date à laquelle la présente résolution est adoptée par la deuxième chambre.

2. Que la présente résolution entre en vigueur à la date de son adoption par la deuxième chambre.

Le débat se poursuit.

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

Conformément à l'article 31 du Règlement, des députés font des déclarations.

ORAL QUESTIONS

Pursuant to Standing Order 30(5), the House proceeded to Oral Questions.

DAILY ROUTINE OF BUSINESS

TABLING OF DOCUMENTS

Pursuant to Standing Order 32(2), Mr. MacKay (Minister of Foreign Affairs) laid upon the Table, — Document entitled "Report to Parliament — Canada's Mission in Afghanistan: Measuring Progress". — Sessional Paper No. 8525-391-33.

PRESENTING PETITIONS

Pursuant to Standing Order 36, petitions certified correct by the Clerk of Petitions were presented as follows:

— by Mr. Easter (Malpeque), one concerning wharfs and harbours (No. 391-1197);

— by Mrs. Smith (Kildonan—St. Paul), one concerning the Canadian Human Rights Act (No. 391-1198);

— by Mr. Lee (Scarborough—Rouge River), one concerning the situation in Sri Lanka (No. 391-1199);

— by Mrs. Grewal (Fleetwood—Port Kells), one concerning marriage (No. 391-1200).

STATUTORY ORDER

The House resumed consideration of the motion of Mr. Nicholson (Minister of Justice and Attorney General of Canada), seconded by Mr. Hill (Secretary of State).

The debate continued.

At 6:30 p.m., pursuant to Order made Thursday, February 22, 2007, the Speaker interrupted the proceedings.

Pursuant to Order made Thursday, February 22, 2007, the question was deemed put on the motion and the recorded division was deemed requested and deferred until Tuesday, February 27, 2007, at 5:30 p.m.

ADJOURNMENT PROCEEDINGS

At 6:31 p.m., pursuant to Standing Order 38(1), the question "That this House do now adjourn" was deemed to have been proposed.

After debate, the question was deemed to have been adopted.

Accordingly, at 7:02 p.m., the Speaker adjourned the House until tomorrow at 10:00 a.m., pursuant to Standing Order 24(1).

QUESTIONS ORALES

Conformément à l'article 30(5) du Règlement, la Chambre procède à la période de questions orales.

AFFAIRES COURANTES ORDINAIRES

DÉPÔT DE DOCUMENTS

Conformément à l'article 32(2) du Règlement, M. MacKay (ministre des Affaires étrangères) dépose sur le Bureau, — Document intitulé « Rapport au Parlement — La mission du Canada en Afghanistan : mesurer les progrès ». — Document parlementaire n° 8525-391-33.

PRÉSENTATION DE PÉTITIONS

Conformément à l'article 36 du Règlement, des pétitions certifiées correctes par le greffier des pétitions sont présentées :

— par M. Easter (Malpeque), une au sujet des quais et ports (n° 391-1197);

— par M^{me} Smith (Kildonan—St. Paul), une au sujet de la Loi canadienne sur les droits de la personne (n° 391-1198);

— par M. Lee (Scarborough—Rouge River), une au sujet de la situation au Sri Lanka (n° 391-1199);

— par M^{me} Grewal (Fleetwood—Port Kells), une au sujet du mariage (n° 391-1200).

ORDRE LÉGAL

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Nicholson (ministre de la Justice et procureur général du Canada), appuyé par M. Hill (secrétaire d'État).

Le débat se poursuit.

À 18 h 30, conformément à l'ordre adopté le jeudi 22 février 2007, le Président interrompt les délibérations.

Conformément à l'ordre adopté le jeudi 22 février 2007, la motion est réputée mise aux voix et le vote par appel nominal est réputé demandé et différé jusqu'au mardi 27 février 2007, à 17 h 30.

DÉBAT D'AJOURNEMENT

À 18 h 31, conformément à l'article 38(1) du Règlement, la motion « Que la Chambre s'ajourne maintenant » est réputée présentée.

Après débat, la motion est réputée agréée.

En conséquence, à 19 h 2, le Président ajourne la Chambre jusqu'à demain, à 10 heures, conformément à l'article 24(1) du Règlement.